

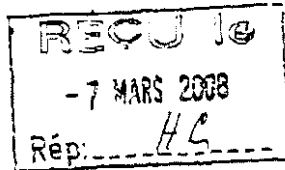
*Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson
sur la rivière Franquelin*

Les requêtes d'audience publique

Projet d'aménagement hydroélectrique des
chutes à Thompson sur la rivière Franquelin

Franquelin

6211-03-078



Le 3 mars 2008

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Ministre,

Objet : Demande d'audience publique pour le projet Franquelin

La présente fait suite à l'avis de recevabilité daté du 25 février 2008, relativement au projet mentionné en titre et a pour objet de vous demander de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une audience publique au terme de la période d'information et de consultation publiques actuellement en cours.

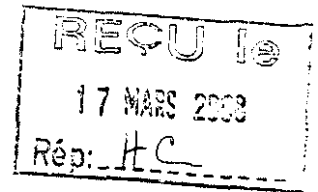
Le projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Franquelin est développé par la Société d'Énergie Rivière Franquelin inc.

La Société d'Énergie Rivière Franquelin inc. est confiante pour voir ce projet remplir les trois conditions essentielles à sa réalisation: être rentable, être acceptable du point de vue environnemental et être accueilli favorablement par les communautés locales. À cet égard, SERF inc. souhaite maintenir, tout au long du processus d'autorisation, le climat de transparence et de partenariat créé avec la population régionale depuis les débuts du projet.

Dans ce contexte, et afin de faciliter le respect de l'échéancier très serré de ce projet, SERF inc. vous demande de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une audience publique dès la fin de la période d'information et de consultation publiques.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments agréés.

Michel Lévesque
Président



Parce que les rivières sont belles et utiles naturelles

Montréal, le 14 mars 2008

252

CR3.2

Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin

Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des **Franquelin**

6211-03-078

Édifice Marie-Guyart

675, boul René-Lévesque Est, 30^{ième} étage

Québec (Québec) GIR 5V7

Objet : Demande d'audience publique : Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin

Mme la Ministre,

Par cette présente lettre, la Fondation Rivières souhaite formuler une demande d'audience publique pour le projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin.

La Fondation Rivières, impliquée depuis sa création en 2002 dans le débat entourant la construction des petites centrales hydroélectriques, estime que, considérant les enjeux et les controverses reliés à l'implantation d'aménagements hydroélectriques sur les rivières du Québec, il est impératif qu'une audience publique concernant le projet sur la rivière Franquelin ait lieu.

La population, tant au niveau local que national, doit être informée de manière adéquate des enjeux entourant le projet de petite centrale. L'audience publique offre ainsi la possibilité aux groupes concernés de prendre connaissance de tous les facteurs que ce type de projet implique, de poser des questions et d'émettre des commentaires et inquiétudes.

En se rappelant les protestations et la mobilisation citoyenne qu'avait provoqué, au début des années 2000, les nombreux projets de petites centrales privées, il importe que les impacts environnementaux, sociaux, économiques et énergétiques de tout projet de petite centrale soient rigoureusement analysés et pris en compte.

S'il est vrai que la construction du barrage sur la rivière Franquelin a des conséquences directes sur la population locale, globalement, les orientations que le gouvernement décide de donner à la filière de l'hydroélectricité concernent tous les Québécois. En effet, l'ensemble de la collectivité québécoise est sensible au harnachement des rivières, une richesse patrimoniale collective. Il est donc important que l'audience publique ait lieu afin



Parce que les rivières sont belles et utiles naturelles

de permettre aux citoyens, aux groupes environnementaux et autres intervenants de signifier leurs points de vue.

Pour ces raisons, la Fondation Rivières croit que la tenue d'une audience publique sur le projet de petite centrale sur la rivière Franquelin s'avère nécessaire

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et vous prions de recevoir l'expression de nos plus sincères salutations.

Karine Filiatrault
Directrice générale par intérim

par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 21 avril 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart (30e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

252

CR3.3

Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes
à Thompson sur la rivière Franquelin

Franquelin

6211-03-078

Objet: **Projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Franquelin**
Demande d'audience

Madame la Ministre,

Bien que vous avez déjà ordonné la tenue d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ce projet, le Mouvement Au Courant aimerait soulever quelques points qui devraient être traités.

Le promoteur devrait expliquer d'avantage et fournir des références à l'égard du « ... *nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État, ...* » (PR-3.1, p. 3).

Le promoteur devrait déposer copie du contrat pour la vente d'électricité à Hydro-Québec en précisant qui est l'acheteur; soit Hydro-Québec Production soit Hydro-Québec Distribution.

Afin de mieux comprendre l'agencement des éléments du projet, le promoteur devrait fournir un plan d'ensemble avec le bief amont, le barrage/déversoir, le tronçon court-circuité, la centrale, le canal d'aménagé, la prise d'eau, la passe à poissons, la conduite forcée, et le canal de fuite sur la même carte.

Le promoteur devrait justifier davantage son choix de débit réservé par rapport aux calculs de débit réservé écologique.

Le promoteur devrait indiquer comment il pourrait compenser la perte de 61 hectares de milieux humides (PR-5.2.1, Tableau 2).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

John Burcombe
Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél: (514) 937-8283, téléc: sur demande, aucourant@sympatico.ca

c.c. par courriel
M. Pierre Renaud, Président, BAPE
Secrétariat, commission du BAPE

DE :

N° FAX : 41822602880

Avr.

252

CR3.4

Projet d'aménagement hydroélectrique des
chutes à Thompson sur la rivière Franquelin

Franquelin

6211-03-078



COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE ANTAYA

4910, 1ere Ave Sartigan, Saint-Georges de Beauce, Qc G5Y 5B8

Tél : 418-228-9688 Fax : 418-226-0288

Domco@globetrotter.net • <http://genealogie-autochtone.qc.ca>

St-Georges de Beauce, ce 17 avril 2008

Mme Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable
De l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable
Edifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul René Lévesques Est
Québec, Québec
G1R 5V7

SUJET : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE PROJET DES CHUTES À THOMPSON RIVIÈRE FRANKLIN

Madame,

Nous demandons par la présente une demande d'enquête publique sur ce projet.

Nous tenons également à souligner que nous appuyons fortement le chef du conseil de bande de Betsiamites, M. Raphael Picard .

D'une part, les Innus s'opposent au projet puisqu'ils ont eux-mêmes soumis un autre projet sur une autre rivière tout près qui amènerait beaucoup moins de dommages malheureusement.

D'autre part, jamais les Innus ou Montagnais n'ont donné leurs accords à cedit projet. De plus, la compagnie Axor n'a pas donné toutes les informations nécessaires.

Il s'agit la d'une des plus belles rivières du Nord et nous nous opposons fortement a ce que ce projet ait lieu sans une audience publique.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D Côté'.

Dominique Côté, L.Ib (métisse)
Vice-chef

F&V 643-4143

252

CR3.5

Franquelin, 21 avril 2008

Projet d'aménagement hydroélectrique des
chutes à Thompson sur la rivière Franquelin

Franquelin

6211-03-078

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est,
30 ième étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'enquête d'audience publique / Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin

Madame la Ministre,

Notre municipalité tire ses revenus exclusivement des taxes des 366 contribuables. Nous sommes surtaxés et payons 2 fois plus cher qu'ailleurs pour un village de même dimension : en 2004 notre charge fiscale moyenne était de 1 116 \$ comparativement à 676 \$ pour les municipalités comparables au Québec¹. En 2008, 60 % d'entre nous n'ont pas accès au réseau d'aqueduc et d'égout. Par conséquent toute retombée économique d'un développement bien fait est bien accueillie chez nous. Mais pas à n'importe quel prix. Nous croyons que ce projet ne respecte pas les critères autorisant la construction d'un barrage et que les retombées sur la collectivité se font au détriment d'intérêts privés et personnels. Nous savons aussi que nous sommes très mal gérés et en août 2007, nous sommes 56 citoyens à avoir déposé une demande d'enquête² concernant la gestion de notre municipalité et n'avons pas eu de retour. Voici les raisons qui motivent cette demande d'enquête d'audience publique et en quoi ce projet dans sa forme actuelle n'est pas acceptable :

1. Accord et participation des citoyens :

Lors d'une première rencontre d'information en 2005, les citoyens ont demandé la formation d'un comité sur lequel siègeraient 5 citoyens et ils ont reçu l'assurance du maire Michel Lévesque qu'en temps et lieu il y aurait un comité qui serait impliqué tout au long du processus de développement du projet. Les citoyens ont donné leur accord au projet sur cette base où on prendrait en considération leur avis et où l'information sur le projet leur serait accessible. Or la réalité est toute autre et tout le projet s'est développé en catimini sans même que le conseil municipal soit informé de certains aspects contenus dans l'appel d'offres. Nous avons donné notre accord à ce projet sur les bases d'une

¹ Site WEB du MAMR

² Demande d'enquête déposée à la SQ (août 2007) et au MAMR (septembre 2006 et septembre 2007)

participation et d'une transparence dans le processus. Une résolution a été déposée par la conseillère Nicole Baron en 2006 pour la création d'un comité, et ceci a été rejeté. La contre résolution déposée alors par le maire Michel Lévesque et son équipe, fait en sorte que le maire et la directrice générale Diane Cyr se sont donnés tous les droits et pouvoirs dans ce dossier. Comme citoyens nous n'avons aucun droit de parole dans ce projet et n'avons pas d'information. La vie démocratique ne peut s'exercer à Franquelin.

2. Impact économique

Nous avons appris sur le site du BAPE que le maire Michel Lévesque et la directrice générale Diane Cyr avaient inclus dans l'appel de candidatures une clause relative à une prime de 300 000 \$ pour le consultant lobbyiste Pierre Paradis pour le travail effectué dans ce dossier. Pourtant le travail effectué à ce moment par Monsieur Pierre Paradis³, totalisait 255 heures pour un salaire total de 27 990 \$. Qu'est-ce qui justifie que le maire Michel Lévesque et la directrice générale Diane Cyr fassent passer le salaire dû à Pierre Paradis de 27 990 \$ à 300 000 \$? Nous avons découvert aussi sur le site du BAPE que le consultant Paradis retirera 500 000 \$⁴. Par ailleurs comment expliquer que pour la municipalité le même maire négocie un droit d'entrée de 200 000 \$? Il faut savoir que ce montant est déjà dépensé car il va servir à rembourser les dettes accumulées en 3 ans (2001 à 2004) par le maire et son équipe. Et ce malgré les argents de la Tounoustouc. Nous avons appris aussi que la municipalité est responsable de conclure une entente avec les autochtones et qu'elle devra le faire à même les retombées prévues pour la municipalité. Dans les faits, les retombées annuelles de 115 000 \$ sont déjà en partie amputées d'environ 35 000 \$ (nouveau poste de secrétaire créé en 2007) et de la part que nous devons verser aux autochtones. Ce qui fait en réalité des retombées économiques qui ne font pas le poids. Enfin comme retombée à long terme, on parle de la création d'un emploi! Nous sommes aussi, inquiets des engagements pris en notre nom : la municipalité de Franquelin détiendrait 51 % des parts sans investir un sou. Comment cela est-il possible? Aurons nous une hypothèque de 12,7 M\$ envers AXOR pendant 28 ans, et à quelles conditions? Nous croyons que le maire Michel Lévesque et son équipe sont déconnectés des besoins de notre municipalité et ne sont pas en mesure de prendre des décisions d'importance. Ainsi, ils n'ont aucun plan pour le remplacement des infrastructures et sont incapables de dire ce qu'ils prévoient faire avec ces nouveaux argents. Nous croyons que ces argents vont être gaspillés tout comme les revenus de la Tounoustouc sans qu'aucun projet structurant ne voit le jour.

3. Le respect des normes :

La rivière Franquelin est belle. Elle mérite qu'on en prenne soin. Or, nous savons que le maire Michel Lévesque et son équipe, ne sont pas les plus grands

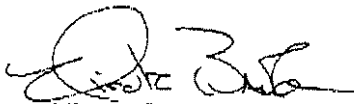
³ Rapport d'activités préparé par Pierre Paradis le 8 octobre 2006, à la demande de la conseillère Nicole Baron

⁴ Site WEB du BAPE (questions adressées au promoteur)

défenseurs de l'environnement comme en témoignent certains propos tenus dans les médias à l'effet que les *écologistes et les artistes* représentaient une nuisance. Comme en témoigne aussi l'état de délabrement toléré par la municipalité dans certains secteurs où s'accumulent des cours à scrap depuis de nombreuses années. Le projet ne comporte aucun plan concret sur le plan récréo touristique et le montant de 15 000 \$ prévu à cet effet démontre l'importance qu'on y accorde. Le maire a même dit en réunion publique que l'aménagement récréo touristique était purement accessoire et n'était pas une priorité. Par ailleurs comme AXOR l'a mentionné (sans que ce ne soit inscrit nulle part) la municipalité se verra offrir un beau pickup neuf de plus de 50 000 \$. Lors de cette rencontre le maire Michel Lévesque a même mentionné que ce barrage serait construit au meilleur coût possible. Qui verra à assurer que le tout se fasse selon les normes? Le comité de suivi sera composé du maire Michel Lévesque, de la directrice Diane Cyr et d'AXOR!

Nous avons appris que les auditions débuteront le 29 avril 2008, ce qui nous semble précipité. Notre comité déposera lors de cette rencontre une cinquantaine de questions afin d'en savoir plus sur ce projet.

Recevez, Madame la ministre, nos distinguées salutations,



Nicole Baron pour
Le Comité des citoyens de Franquelin⁵

⁵ Le Comité des citoyens de Franquelin fera connaître sous peu ses objectifs par voie de communiqué. Pour l'instant il peut être joint au 2, rue de la Mer, CP 266, Franquelin, Côté N (Nicole Baron, 418 296-8283)